

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CHAPPÉ Fanny à DUMAIL Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; JOBIC Cyril à SCOLAN Marie-Thérèse ; KERHERVE Guy à GOUDALLIER Benoît ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LE LAY Tugdual à LE GOFF Philippe ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; PIRIOU Claude ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	60
Procurations	09
<b>Votants</b>	<b>69</b>
Absents	19

La coopération à Madagascar avec la commune de Maritampona s'achèvera le 31 décembre 2024 après 6 années d'accompagnement de l'Agglomération. La convention avec l'APDIP se termine également au 31 décembre 2024.

Le modèle de partenariat bâti à Madagascar avec l'AFDI Bretagne s'appuie sur deux piliers :

- Une démarche de développement local avec la commune partenaire pour renforcer les infrastructures et l'ingénierie locales, à travers l'accompagnement d'un animateur de développement local, la formation des élus et un soutien à des projets d'investissement ;
- Un volet agricole pour permettre d'accéder à l'autonomie alimentaire et économiques des populations, grâce à la mise en place et la formation de groupes d'agriculteurs et d'agricultrices.

L'accompagnement de l'agglomération n'a donc pas vocation à être permanent sur une commune.

Ce type de coopération mis en place depuis de nombreuses années sur la région du Bongolava a permis des réalisations au sein des communes partenaires (construction d'équipements publics, renforcement des capacités administratives), et le renforcement des capacités des agriculteurs locaux (développement d'élevages de porcs et de volaille, diversification des cultures avec le développement du maraîchage et de la culture d'agrumes...).

Les élections municipales malgaches ayant lieu en novembre 2024, il apparaît opportun d'engager une nouvelle coopération après l'installation des nouveaux élus. Cette nouvelle coopération nécessite d'identifier les communes candidates et d'aller à leur rencontre afin de vérifier que les conditions sont réunies pour mener à bien un partenariat. C'est pourquoi l'organisation d'un déplacement à Madagascar en début d'année 2025 apparaît nécessaire, non seulement pour faire le bilan des conventions achevées, mais aussi pour se projeter sur la suite.

Par ailleurs, il apparaît important de faire davantage vivre la coopération avec Madagascar, ici et là-bas. La mise en place de l'exposition itinérante sur Madagascar y contribue. Cependant rien ne vaut l'expérience de la rencontre mutuelle.

L'appel à projet Territoires Volontaires qui apporte un soutien logistique et financier aux mobilités croisées constitue, si nous sommes retenus, une opportunité pour faire venir un-e jeune malgache du Bongolava dès 2024 sur notre territoire en service civique et faire partir un-e jeune du territoire vers le Bongolava, en collaboration avec nos partenaires malgaches dès 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Acte la volonté de l'Agglomération de poursuivre la coopération avec Madagascar avec une commune de la Région du Bongolava, dès janvier 2025, selon les mêmes modalités, avec un volet développement rural et un volet développement agricole, en collaboration avec l'AFDI Bretagne ;
- Valide le déplacement d'une délégation de Guingamp-Paimpol sur place début 2025 afin :
  - o De faire le bilan des conventions avec Maritampona et l'APDIP ;
  - o De rencontrer les nouveaux élus de la (les) commune(s) candidate (s) à un partenariat ;
  - o D'établir les termes des prochaines conventions.

- Approuve l'engagement de l'Agglomération dans l'accueil et le déplacement de jeunes en service civique sur la Région du Bongolava dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Yannick ECHEVEST

